

50 Stéphan, Potem et 30 autres, Pas de M. A G 5
Pas de zone Bois, Pas de route sur la N124 !
En la PARANTHESE j'ai vu que c'était possible
de sortir sur la 124 et d'être dans un
VIRAGE (COCHON NOIR). Avec ce PCU je
me retrouve en ZONE NATURELLE.

Pourquoi pas N 4 PARALL? et pas le reste
de la BANDE.

QUEL ont les RAISONS? Pourquoi? qui
A décider? ~~ce~~ Au dernier PCU c'était
MITAGE, route N124, BOIS. OR j'ai tout
MODIFIER en un sur nouveau PCU

Pourquoi TOUJOURS un REFUS?

Merci de REPONDRE A mes questions
celui si Embeterai d'aller au TRIBUNAL
ADMINISTRATIF en chercher.

A GRYNE LA ou PROCHAIN PCU
je suis classé en zone HUMIDE PROTEGEE
CORSAIEMENT FRANCOIS COSTE



Merci de bien vouloir me renseigner sur l'éventualité d'un
classement en zone constructible de notre terrain à la Rabère,
le long de la route de Castre-Verdun. Le terrain est actuellement
classé N (zone naturelle) mais se situe entre notre maison
au 878, route de Castre-Verdun, et le quartier de la
Citadelle, lui-même classé UC, donc à "densification
autorisée". Le fait que notre terrain est immédiatement
adjacent à cette zone à densification autorisée devrait
logiquement le rendre susceptible à un classement

en zone constructible car il s'agirait d'une densification
du quartier existant.

Respectueusement

Une HOCHET

mercredi 16/06/20

06 800 34 615 ou 05 62 05 00 52